

Déclaration UNSA EDUCATION 61 au CDEN du 31 mai 2017

Madame le Préfet,
Monsieur le Président du Conseil général, Madame la Directrice académique,
Mesdames et messieurs les membres du CDEN,

Lors de la CAPD sur le mouvement départemental vous nous avez informés de la décision de fermer les postes de professeurs « éducateurs de nuit » pour les remplacer par des AED comme le prévoit la circulaire. Texte de compromis, cette circulaire intègre la possibilité, à titre transitoire, que *la surveillance des nuitées pourrait être prise en charge de manière exceptionnelle par des enseignants déjà engagés sur ces missions.* ».Progressivement, les AED surveilleront les nuits.

Le choix de ne pas concerter les structures, les personnels nuit gravement à l'idée que l'on a du dialogue social à L'unsa éducation. C'est à la fois choisir de fragiliser la structure et aussi celui de mettre en difficulté les collègues titulaires qui restent sur les mêmes fonctions sans avoir été avertis, en connaissance de cause ils auraient peut-être souhaité participer au mouvement. Ce choix leur est maintenant impossible, quant aux non-titulaires ils se trouvent dans une position très aléatoire et, pour certains d'entre eux, avec des barèmes importants qui leur auraient permis de postuler aussi sur des postes précis.

Dans un courrier du mois de mars M Lacan offrait la possibilité aux enseignants d'obtenir un poste à l'EREA à titre provisoire, il a donc bien figuré 14 postes au mouvement.

Aussi pour éviter que la crispation ne se transforme en mouvement de colère je vous demande de reporter la décision à la rentrée 2018, un moratoire qui donnera du temps aux équipes de préparer la transition comme il l'est écrit dans la circulaire.